



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

DRAAF Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interrégionale
de la mer Sud-Atlantique

CARTE REGIONALE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES SCOLAIRES ELEMENTS DE CADRAGE POUR LA RENTREE 2023

À l'attention des lycées de Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 10 mai 2022

Nous vous informons du lancement de l'édition 2023 de la carte régionale des formations professionnelles initiales.

Comme le prévoit le protocole Etat/Région signé en 2021, cette préparation de carte se fait dans un cadre pluriannuel et pourra intégrer des perspectives pour les rentrées 2024 et 2025.

Ce processus partenarial fera l'objet, au cours de l'année 2022, de temps d'information et de concertation avec des représentants d'établissements (dont les équipes pédagogiques), des inspecteurs (pour les certifications relevant de l'Éducation Nationale) et d'acteurs professionnels des territoires. L'objectif est d'aboutir, dans une visée triennale, à des évolutions dynamiques (ouvertures, fermetures, transformations de formations), en phase avec les domaines de spécialités des établissements et avec les besoins en compétences des filières économiques, soumises pour certaines à de fortes tensions en matière de recrutement. Une cohérence et une complémentarité avec les offres des autres voies de formations par alternance seront recherchées.

Des priorités par filières et territoires pourront être revues, au-delà de celles figurant dans le protocole, dans les prochains mois à la lumière notamment d'éléments de diagnostics, des Conférences Territoriales sur les Métiers et l'Orientation, des travaux relatifs au futur Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), des priorités des campus (Campus des Métiers et des Qualifications, Talents et Territoires en Nouvelle-Aquitaine), des implications de France Relance 2030, des résultats des phases de recrutement Affelnet et Parcoursup, etc.

Les établissements devront également tenir compte, en cours de procédure, des éléments de cadrage spécifiques des autorités académiques, en lien avec les politiques publiques de l'État qui pourraient impacter la rentrée scolaire 2023 et les suivantes. Il est à signaler que s'agissant des formations arrêtées par le Ministère de la Mer, celles-ci sont soumises à un process national arrêté par la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA).

Dans la mesure, où vous auriez mûri un projet d'évolution de l'offre de votre établissement pour les prochaines années, nous vous remercions de nous retourner le dossier-type correspondant complété, à la direction de l'Éducation de la Région (cartefpi@nouvelle-aquitaine.fr), ainsi que, selon le ministère de rattachement, et selon le calendrier ci-dessous :

- soit au Service Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et à l'Apprentissage (carteformpro@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr)
- soit à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (srfd.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)
- soit la DIRM Sud-Atlantique » (dirm-sa@developpement-durable.gouv.fr)

Sans préjuger des arbitrages et décisions à venir aux échelles académique et régionale, et afin d'éclairer les choix, les établissements et/ou leurs réseaux devront établir une priorisation de ces demandes, le cas échéant.

Vous trouverez ci-après :

- le calendrier prévisionnel de préparation de la carte des formations pour la rentrée 2023
- le protocole Etat/Région sous-tendant la démarche
- la « fiche-projet » pour les établissements relevant de l'Education Nationale et le « dossier-type de demande d'évolution de structure » pour les établissements de l'enseignement agricole, recensant et explicitant les demandes éventuelles (cohérence avec l'offre existante, parcours, partenariats économiques, aspects équipements/locaux, moyens pédagogiques...)

Le vice-président de la Région **Nouvelle-Aquitaine**,
en charge de l'Orientation, de l'**Education** et de la Jeunesse



Jean-Louis NEMBRINI

La rectrice de la région académique,

Rectrice de l'académie de Bordeaux

Chancellerie des universités



Anne BISAGNI-FAÛRE

La rectrice de l'académie de
Limoges,



Carole DRUCKER-GODARD

La rectrice de l'académie de
Poitiers,



Bénédicte ROBERT

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Philippe de GUENIN

Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique



Jean-Philippe QUITOT

Calendrier prévisionnel d'élaboration de la carte des formations 2023

Dates et échéances	Principales étapes	Instances – acteurs
Depuis novembre 2021	Suite à l'adoption de la Carte R22, préparation des mises en œuvre des décisions d'évolutions	Echanges avec les lycées concernés Services académiques et régionaux
Janvier – Février 2022	1 ^{ers} échanges techniques Région Autorités Académiques sur l'édition 2023 de la carte des formations	SRA-FPICA, DRAAF-SRFD, Direction de l'Education
Avril 2022	Envoi lettre de lancement de la Carte R23 aux établissements	Etablissements publics et privés sous contrat (et leurs réseaux)
Début avril (pour les établissements relevant de l'Éducation nationale) Mi-mai (pour les établissements relevant de l'enseignement agricole)	Identification, formalisation (fiche projet / dossier-type) et priorisation de projets d'évolution de l'offre de formations professionnelles initiales en lycées. Temps d'échanges	Lycées (ou réseaux) services des Autorités Académiques et de la Région
Juin/ juillet 2022 (date et format [présentiel/distanciel] en cours de précision)	Information et échange régional sur les grandes priorités de la carte des formations (stratégies filières, territoires) (2023 + vision pluriannuelle)	Représentants d'établissements et de leurs réseaux Représentants socio-professionnels, Bureau du CREFOP... Elus et services de la Région Autorités Académiques
De mai à septembre 2022	Analyse, instruction conjointes et croisées des projets Dialogue de gestion Ministère de l'Agriculture DGER / DRAAF Possibles échanges et demande d'éléments complémentaires auprès des établissements (aspects plateaux techniques, RH...)	Services des Autorités Académiques et de la Région Etablissements
Mi-septembre 2022	1 ^{ers} arbitrages Stabilisation de la liste prévisionnelle des évolutions proposées	Autorités Académiques et Région
Automne 2022	Instances de concertation régionales et académiques	CTA, CTREA CREFOP, CAEN, CREA
Fin 2022 (date en Novembre)	Décision en Commission Permanente du Conseil Régional	Présentation du projet de délibération Vote par les élus de la CP
Début 2023	Communication des décisions aux établissements et préparation de leur mise en œuvre opérationnelle	